



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du droit de l'environnement**

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX  
SISE AU HOUGA**

**Séance du 5 juillet 2022 – 14 heures 30**

La commission de suivi de site du Houga s'est réunie le mardi 5 juillet 2022 à 14 heures 30, sur le site de Pontac au Houga, sous la présidence de Mme Laurence LECOUSTRE, Sous-préfète de Condom. Cette réunion a été suivie d'une visite du site.

Présents :

- . M. Roger COMBRES, représentant de l'exploitant
- . M. Philippe BIRON, chef de l'unité inter-départementale DREAL UID 65/32
- . M. François XAVIER-DUBAN, DREAL UID 65/32, chef de la subdivision du Gers
- . M. Jean-Christophe VERGNES, directeur général des Services de Trigone
- . Mme Stéphanie PASQUIER, chef du service déchets, Trigone
- . M. Eloi ANDREU, chargé d'études et de projets, Trigone
- . Mme Michèle MESTRES, conseillère municipale du Houga
- . M. Claude SAINT LANNES, conseiller municipal du Houga
- . M. David LACOSTE, maire de Luppé-Violles
- . M. Jean-Yves HOUCKE, conseiller municipal de Vergoignan
- . Mme Sylviane BAUDOIS, association Les Amis de la Terre
- . Mme Martine ALICOT, association UFC QUE CHOISIR

Absents excusés :

- . M. Olivier ROSES, association France Nature Environnement et son suppléant
- . M. Patrick KINDTZ, Association Ende Doman et son suppléant
- . M. Stéphane LEGENDRE, salarié Trigone, et son suppléant
- . M. Francis DUPOUEY, représentant de l'exploitant et son suppléant
- . M. Didier DUPRONT, représentant de l'exploitant et son suppléant
- . M. Jean-Paul FORMENT, représentant de l'exploitant et son suppléant
- . M. Jean-Pierre SALERS, conseiller départemental du Gers
- . M. Michel PEYRON, personnalité qualifiée, ADEME

Participaient également à cette commission :

- . M. Frédéric GUERTENER, chef de bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers
- . Mme Corinne PEYRUS, bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers

Mme la Sous-préfète de Condom ouvre la séance.

Elle fait procéder au vote du procès verbal de la séance du 19 février 2021, qui est approuvé à l'unanimité.

Mme la Sous-préfète rappelle l'ordre du jour : le bilan annuel d'exploitation et le bilan de l'inspection pour 2020.

M. ANDREU présente son rapport (transmis préalablement aux membres) par diaporama (ci-joint) :

- la présentation du site
- l'avancement de l'exploitation et travaux de couverture sur les alvéoles A31et A32
- le bilan d'exploitation 2020
- les incidents et accidents.

M. COMBRES note que sur le bilan des lixiviats il y a des écarts de chiffres importants sur la DCO : 10 920 en novembre 2021 comparé au 313 en août 2021.

M. ANDREU précise qu'il s'agit d'un relevé en sortie de station où un bassin d'étiage permet d'homogénéiser ces éventuels pics. Il va vérifier cette donnée mais dit que ce paramètre n'est pas considéré comme déclassant.

Mme BAUDOIS remarque que sur les eaux de ruissellement, superficielles et souterraines une nette augmentation de différents taux : conductivité, DCO et MES. Elle demande si les conditions météorologiques peuvent l'expliquer ou s'il y a des problèmes d'étanchéité ou des restes de pollution antérieure.

M. ANDREU explique dans les eaux souterraines il y a une variation saisonnière liée aux périodes de crues ou d'étiage. Cette périodicité cyclique est assez homogène d'une année à l'autre, avec des valeurs en moyenne annuelle proches des valeurs de l'état initial et des valeurs guide pour l'eau potabilisable. En ce qui concerne, les eaux superficielles il y a un effet des crues sur des terrains argileux avec une accumulation de matières en suspension pendant ces périodes .

M. VERGNES fait observer que depuis 2009 l'évolution des paramètres met en évidence une amélioration progressive de ces indicateurs.

Mme BAUDOIS demande quel est le nombre de tonnes cumulées depuis 2011, et la date pressentie pour la fermeture du site qui est subordonnée à un tonnage maximal.

Mme ALICOT demande ce qui est chauffé avec le biogaz récupéré dans le transvapo.

M. ANDREU explique que le but du transvapo est de minimiser la quantité d'eau traitée qui va être rejetée au milieu naturel. Une partie de l'eau traitée va être purifiée par osmose

inverse et l'eau va être stockée dans une bâche. Le rejet au milieu naturel va être diminué de 700 m<sup>3</sup> sur l'année. Ce transvapo permet l'évaporation de cette eau.

Mme ALICOT dit qu'il n'y a pas de valorisation.

M. ANDREU répond que du point de vue réglementaire c'est considéré comme une valorisation, car on minimise les rejets au milieu aqueux.

Mme la Sous-préfète s'interroge sur le nombre de caméra.

M. ANDREU décrit qu'il y a deux caméras : une à l'entrée au niveau du pont de bascule et une autre au point de chargement.

Mme BAUDOIS demande s'il s'agit de caméras thermiques

M. ANDREU répond qu'il n'y a pas de caméra thermique sur le site.

Mme BAUDOIS veut connaître l'estimation du délai nécessaire pour atteindre le tonnage maximum autorisé.

M. VERGNES dit que les 594 000 tonnes prévues dans l'arrêté préfectoral d'autorisation sera atteint fin 2024. Il ne peut pas préciser le mois.

Mme BAUDOIS s'interroge sur la provenance du refus de tri (8 tonnes).

M. VERGNES répond du centre de tri d'Auch. Normalement tout va à Pavie, sauf quand on bloque l'accès à Pavie (ce qui représente un transport supplémentaire pour la collectivité).

Mme BAUDOIS s'interroge sur la séparation des déchets ménagers. Elle dit que l'enfouissement de fermentescibles ne sera plus autorisé en janvier 2024.

M. VERGNES avance qu'il ne s'agit pas forcément d'une opération de collecte de biodéchets qui doit être mis en place. La politique de réduction de déchets incombe aux syndicats de collecte qui mettent en place des actions de prévention : compostage individuel, compostage collectif, incitation de gros producteur (par exemple les cantines) à collecter les biodéchets séparément de façon à les détourner de la collecte du service public. Trigone participe à l'établissement du plan de prévention local qui doit être mis en œuvre au niveau des syndicats de collecte.

Mme BAUDOIS demande ce que cela va donner par rapport à l'enfouissement.

M. VERGNES précise qu'à ce jour il y a la fermeture du site du Houga fin 2024 et une capacité autorisée sur Pavie jusqu'en 2032. Une alternative est recherchée pour les déchets qui feront dépasser les 40 000 tonnes autorisées par an du site de Pavie.

Mme BAUDOIS s'interroge sur la présence des fermentescibles après 2024.

M. VERGNES répond qu'il y aura toujours une part de biodéchets dans les ordures ménagères même s'il y a une collecte séparée des biodéchets.

Mme la Sous-préfète dit que sur certains territoires on réfléchit à la tarification incitative.

M. VERGNES expose que la taxe incitative ne répond pas à la question d'une collecte séparée des biodéchets. Elle responsabilise l'usager et l'incite à mieux trier et à produire moins de déchets. Un quart des foyers gersois dispose d'un composteur individuel. Cependant, vu l'habitat dispersé dans le Gers, il est très difficile de mettre en oeuvre une collecte séparée de fermentescibles dans le département, excepté peut-être dans les collectivités urbaines.

Mme BAUDOIS ajoute que le but est d'avoir moins de déchets à l'enfouissement et donc moins de production de biogaz.

Mme la Sous-préfète pense que le territoire est constitué de nombreuses maisons individuelles où le compostage est possible.

M. BIRON confirme que parmi les différents acteurs, Trigone est le dernier maillon de la chaîne qui reçoit les déchets collectés par les syndicats de collecte. Certaines collectivités réfléchissent à la collecte séparée et à la taxe incitative. Les efforts des particuliers participent également à la réduction de la quantité de déchets. L'objectif est de réduire à 50 % à l'horizon de 2025.

Mme BAUDOIS suggère d'installer après réhabilitation un parc photovoltaïque sur le site, sans prendre sur les terres agricoles.

M. VERGNES répond qu'il est favorable, mais il expose deux contraintes techniques : altération des membranes d'étanchéité, massif a tendance à bouger. Trigone est sollicité pour ce type de projet.

M. BIRON expose que les sites sont des cibles identifiées pour de tels projets. La pose des panneaux photovoltaïques doit se faire en cohérence avec la réhabilitation et doit préserver l'imperméabilité.

M. SAINT LANNES demande si un plan est prévu pour la réhabilitation.

M. VERGNES répond qu'il s'agira d'une réhabilitation classique, avec un suivi de 30 ans en post-exploitation. Il y aura l'aménagement d'un centre de transfert.

M. BIRON dit que les différents paramètres seront surveillés et en fonction des résultats la périodicité des commissions sera revue.

Mme ALICOT demande si on connaît le pourcentage de déchets qui ne sont pas recyclable dans les déchetteries. Que fait on de ces déchets de déchetteries, est-ce qu'on les trie pour voir s'il y a une possibilité de recyclage.

M. VERGNES précise qu'actuellement la benne de tout venant n'est pas valorisée, car on n'a pas de filière spécifique. Il prend l'exemple du meuble qui en a été sorti. Il y aura plutôt une valorisation énergétique du tout venant pour alimenter des chaufferies (avec estimation de 50%). Le tout venant représente un 1/6 de ce qu'on enfouit. Dans le tout venant il y a des erreurs de tri.

M. COMBRES informe les membres de la commission que la redevance incitative sur des territoires voisins n'est pas profitable au Sictom ouest, car les déchets sont évacués sur les départements limitrophes.

M. VERGNES dit qu'inévitablement il y a des incivilités et des vases communicants avec un flux vers le tout venant et les dépôts sauvages.

Mme BAUDOIS dit qu'il serait nécessaire de passer à des mesures répressives et de rechercher les auteurs.

M. BIRON dit que toutes les communes n'ont pas les agents municipaux pour verbaliser.

Mme la Sous-préfète explique qu'il faut passer par la prévention et la pédagogie.

A l'issue des débats, Mme la Sous-préfète de Condom remercie les membres de la commission, et lève la séance.

La présidente



Laurence LECOUSTRE